



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 02 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°001-7-2023

OBJET : Election des membres titulaires et suppléants au Groupe d'Action Locale (GAL) du LEADER 2023-2027

Date de convocation : 20/09/23

Nombre de conseillers : 50

En exercice : 50

Présents : 37

- Titulaires : 34

- Suppléants : 3

Absents : 13

- Dont représentés : 11

Votants : 48

- Marie-Christine GROSCHE : 35 voix

- Chantal-Marie MALUS : 13 voix

- Jean-Sébastien HALLIEZ : 48 voix

- Laurent COTTIN : 48 voix

- Philippe BOIZOT : 48 voix

- Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Christine PIN, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Jean-Pierre BILLARD, Roman CHARLES, Patrick LOISY, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, Laurent LIBRERO, Sébastien DAVIOT, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN ;

Pouvoirs : Marc PERRIN à Eric GALLOIS, Jean-Sébastien HALLIEZ à Emmanuel RABEUX, Chantal-Marie MALUS à Laurent SOULLARD, Yasemin DOGAN KUKUK à Jean-Max GLORIFET, Sandrine DURAND à André BUTTIGHOFFER, Sylvain MATHIEU à Jean-Luc BLANDIN, Eric JUSSIÈRE à Chantal BERNIER, Fabienne PETITRENAUD à Abel MOURA, Philippe DAUVERGNE à Jean-Luc VIEREN, Florence BERLO à Patrice JOLY, Georges FLECCQ à Christiane GADREY

Secrétaire de séance : Christine PIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;

Considérant ce qui suit :

Pour la deuxième fois sur ce périmètre, la communauté de communes du Grand Autunois Morvan, le Pays Nivernais Morvan et le Parc Naturel Régional du Morvan qui en assure le pilotage, ont porté une candidature au programme européen LEADER 2023-2027, sous la bannière « Morvan 2027, vivons ensemble nos transitions ».

L'assemblée régionale des 25 et 26 janvier 2023 ayant retenu cette candidature et le comité syndical du Parc Naturel Régional du Morvan ayant approuvé le 20 juin 2023 la convention actant la mise en œuvre du programme, **un Groupe d'Action Locale (GAL) doit désormais être constitué** pour en assurer la gouvernance.

Ce GAL sera composé de 30 membres titulaires et de 30 membres suppléants, répartis à part égales entre représentants du collège public (élus) et représentants du collège privé. Le détail de la composition par territoire est la suivante :

Représentant	Membres du GAL collège des élus		Membres du GAL collège « privé »	
	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
Parc naturel régional du Morvan				
CC MSGL	1	1	1	1
CCBLM	1	1	1	1

CCGAM	1	1	1	1
CCGAM	1	1	1	1
CCTBC	1	1	1	1
Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM)				
CCGAM	1	1	1	1
CCGAM	1	1	1	1
CCGAM	1	1	1	1
CCGAM	1	1	1	1
CCGAM	1	1	1	1
Pays Nivernais Morvan				
CCTBC	1	1	1	1
CCACN	1	1	1	1
CCHNVY	1	1	1	1
CCBLM	1	1	1	1
CCMSGL	1	1	1	1
TOTAL	15	15	15	15

Garants d'une utilisation au plus juste et cohérente avec les stratégies de territoire locales des crédits européens alloués au territoire de projet, les membres du GAL jouent un rôle essentiel. Ils ont notamment pour mission de participer au processus de sélection des projets à accompagner dans le cadre de l'enveloppe LEADER.

Sur la période 2023-2027, la stratégie du GAL Morvan porte des enjeux d'actualité dans nos territoires ruraux sur les quatre thématiques suivantes :

- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires (urbanisme durable, transition énergétique et écologique, gestion économe des ressources, alimentation de proximité et de qualité) ;
- Préserver et valoriser les ressources naturelles et paysagères ;
- Développer l'économie de proximité ;
- Développer les programmes culturels, le sport pour tous, les loisirs et la vie associative.

Une enveloppe de **2 797 407 €** a été allouée au GAL Morvan afin de mettre en œuvre les quatre axes de la stratégie.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil Communautaire du bien vouloir désigner 4 représentants pour siéger au GAL, soit 2 élus communautaires et 2 socio-professionnels.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Désigne les représentants au GAL LEADER ci-après :

Collège des élus		Collège des « socio-professionnels »	
Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
Marie-Christine GROSCHÉ	Jean-Sébastien HALLIEZ	Laurent COTTIN	Philippe BOIZOT

2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

 René BLANCHOT



Le secrétaire,

 Christine PIN

